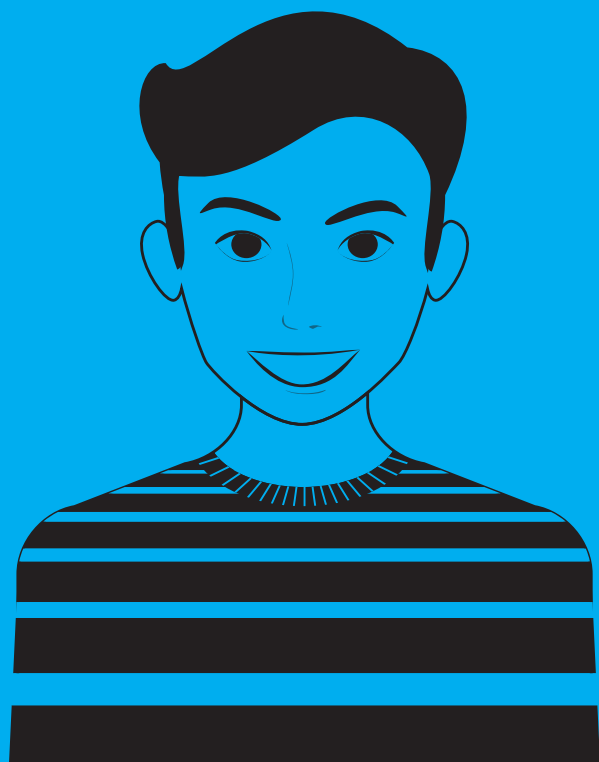


PRENDS EN MAIN TES SOINS DE SANTÉ

ADOLESCENT HEALTH INITIATIVE

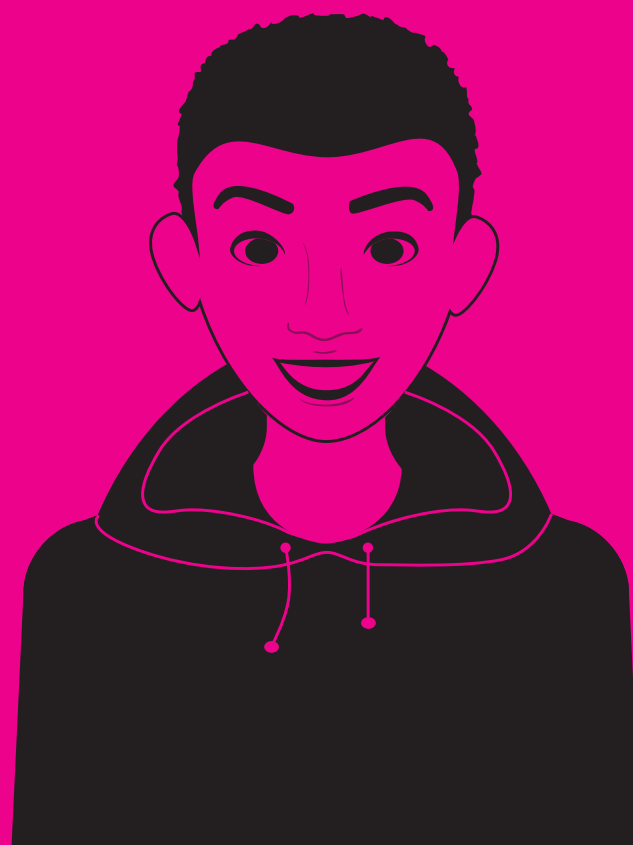
11 à 12 ans

- ✓ Connais tes droits en matière de soins de santé.
- ✓ Renseigne-toi sur ton historique médical familial, incluant les médicaments et les allergies.
- ✓ Connais tes médicaments et prends-les assidûment.
- ✓ Parle directement à ton fournisseur de soins de santé pendant tes rendez-vous. Sois honnête et pose des questions.



13 à 14 ans

- ✓ Demande de passer du temps seul avec ton fournisseur de soins de santé pendant tes rendez-vous.
- ✓ Si l'option est offerte, connecte-toi au portail en ligne pour consulter ton dossier médical et envoyer des messages à ton fournisseur de soins de santé.
- ✓ Enregistre-toi toi-même avant ton rendez-vous médical.



15 à 16 ans

- ✓ Prends tes propres rendez-vous.
- ✓ Appelle ta pharmacie pour renouveler tes ordonnances.
- ✓ Apprends comment contacter tous tes fournisseurs de soins de santé (médecin, dentiste, etc.).
- ✓ Renseigne-toi sur ton assurance maladie et porte ta carte sur toi.
- ✓ Si tu n'as pas d'assurance, renseigne-toi sur tes options.



17 à 18 ans

- ✓ Si tu quittes la maison de tes parents/tuteurs ou que tu dois passer à un fournisseur de soins de santé pour adultes, élabore un plan pour avoir accès à tes prochains soins de santé.
- ✓ Le cas échéant, transfère ton dossier médical à ton nouveau fournisseur de soins de santé.
- ✓ Demande à ton fournisseur de soins de santé de t'expliquer tes droits en matière de confidentialité lorsque tu auras 18 ans.
- ✓ Assure-toi que tu auras toujours une assurance maladie après tes 18 ans. Si ce n'est pas le cas, demande à ton fournisseur de soins de santé de t'expliquer tes options.

